**La Nécessité d’une action de contrôle sur les armes au niveau des régions d’Afrique et du Monde Arabe**

I - Introduction Générale

Il me semble que, dans la conjoncture mondiale actuelle, appréhender le phénomène des armes, leur trafic et leur contrôle est loin d’être une chose aisée.

En effet, leur prolifération, à travers leur fabrication artisanale ou industrielle, est multidimensionnelle. Tout observateur averti constaterait que leur trafic et leur contrôle éventuellement révèlent une multitude de facettes qui méritent d’être analysées dans des approches diverses et adaptées à chaque type de pratique.

L’examen de ce sujet portera particulièrement sur les armes légères et armes de petit calibre.

De nos jours, on estime le nombre d’armes légères, dans le monde, à 500 millions dont environ 100 millions en Afrique.

L’ampleur de ces armes et munitions, leur utilisation par des groupes particuliers tels que les enfants – soldats, leur fabrication et leur trafic illicites rendent leur contrôle assez difficile et mérite un effort particulier, d’où l’intérêt d’entreprendre une action de contrôle efficace pour limiter les dégâts dans les régions d’Afrique et dans le Monde Arabe.

II – Le phénomène du trafic des armes et son ampleur

Il est possible de considérer que le commerce licite des armes tire sa légitimité de la charte des Nations Unies qui donne et consacre le droit à la légitime défense individuelle et collective à tout état membre (Art. 51).

La nature de ce commerce est variable mais comme le rappelle Yves Lacoste il s’opère « généralement entre des pays éloignés les uns des autres et entre qui il n’y a pas de contentieux ».

La variabilité de ce type d’activité économique révèle que cette affirmation faite par Yves Lacoste peut être inversée par des situations géopolitiques.

Le paradoxe entre le commerce des armes et munitions et les critères moraux est souvent difficile à surmonter. Ce trafic licite ou illicite des armes pose énormément de difficultés aux états ; car il est, dans beaucoup de cas, générateur de conflits.

Il est tout à fait clair que l’instabilité fréquente dans les régions d’Afrique et du monde Arabe donne au trafic des armes en général et celui illicite en particulier une très grande ampleur avec de nombreux paramètres.

III – Les paramètres de prolifération et du trafic des armes

Il est difficile de maîtriser le nombre d’armes et de munitions détenues légalement ou illégalement par les populations civiles dans un état, dans ces régions d’Afrique et du Monde Arabe.

En effet, « l’aspiration d’une société à s’armer pour assurer sa propre défense aurait pour conséquence de favoriser le trafic d’armes légères. On voit ici le risque que peut comporter une société où l’individu désire assurer sa propre sécurité.»

C’est pour cette raison qu’il est nécessaire de contrecarrer cet esprit par une ferme réglementation nationale et internationale.

« L’assemblée générale des Nations Unies a adopté le 31 Mai 2001 une résolution contre la fabrication et le trafic illicite d’armes à feu, de leurs pièces éléments et munitions. »

L’esprit de cette résolution consiste à « prévenir et combattre la criminalité organisée. » Le protocole contre la fabrication et le trafic illicite d’armes à feu, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée, a pour objet « de promouvoir, de faciliter et de renforcer la coopération entre les Etats Parties en vue de prévenir, de combattre et d’éradiquer la fabrication et le trafic illicite des armes à feu. »

Ce protocole engage « les Etats à mettre en place des législations et réglementations » en la matière.

Le programme d’action de l’ONU, issu de la résolution prise par l’Assemblée Générale et le protocole contre la fabrication et le trafic illicite d’armes à feu a eu le mérite « d’avoir suscité plusieurs initiatives à échelles régionales pour lutter sous une forme ou une autre contre le trafic d’armes. »

Au niveau Arabe, la Ligue des Etats Arabes a insisté « sur la nécessité de renforcer la participation au plan d’action des Nations Unies.

Les actions dans ce domaine se limitant encore à « la collecte d’informations relatives aux armes dans le monde arabe, l’application des résolutions de l’ONU interdisant l’importation d’armes légères dans les zones de conflit et la tenue d’un atelier sur les armes légères. »

On peut considérer que tous ces efforts ont un impact limité à cause de la place majeure qu’ont les armes dans l’économie des états à travers le monde.

C’est ainsi que « d’un côté se trouvent des états jalousement attachés aux débouchés de leurs productions et à leur aire d’influence, de l’autre des pays en guerre, demandeurs d’importantes quantités d’armes. »

Plus de 8 millions d’armes légères circulent en Afrique de l’Ouest « dont plus de la moitié sont entre les mains de rebelles ou de criminels. »

Le comportement des états favorise parfois le trafic illicite des armes « si leur économie semble tirer profit de l’industrie de l’armement et des exportations qu’elle permet. »

Les actions des intermédiaires se développent souvent dans le commerce des armes légères et de petit calibre là où les conflits sont fréquents et y sont soumis à de grandes restrictions imposées par les organismes régionaux et internationaux.

Dans cette démarche, ils s’organisent en réseaux de fabricants, transporteurs et agents financiers, pouvant influencer les pouvoirs publics. C’est à travers un tel élan que les conflits armés régionaux trouvent un champ d’action favorable.

* 1. Les conflits régionaux

Le nombre et l’ampleur des conflits régionaux défient toutes les prévisions, dans le monde en général et dans les régions d’Afrique en particulier.

Ainsi « d’après les différents rapports de l’ONU sur le sujet, 500 000 personnes décèdent chaque année suite à l’utilisation des armes légères – dont 300 000 morts dans l’ensemble des pays en développement -. Les armes illicites font une victime par minute.

Au-delà de cette dimension régionale bien des conflits infra étatiques surgissent en Afrique et dans le monde Arabe laissant derrière eux de nombreux dégâts et pertes humaines.

* 1. Les conflits Infra étatiques

A l’intérieur des états des régions d’Afrique et du monde arabe, ce mouvement difficile à contrôler, des armes et munitions prend des proportions davantage plus grandes.

Un tel constat est du aux multiples conflits internes souvent fratricides, qui y surgissent.

« En République Démocratique du Congo, la guerre qui a éclatée en 1996, … a conduit à une importante augmentation de la circulation des armes à travers le pays, faisant, selon la moyenne établie, près de 2600 victimes par jour. »

En Somalie la confusion créée par la situation des conflits perdure et devient, de plus en plus, difficile avec les pays voisins.

« Dans la région des grands lacs, si l’Ouganda dispose d’une fabrique vendue par la Chine et censée d’alimenter les guérillas dans la région…, de nombreuses enquêtes font état d’aides américaines, sud-africaines, belges, anglaises et françaises dans la région.

Cela montre l’implication des pays du Nord faute de capacités de production suffisantes dans les régions en développement. »

« L’Afrique de l’Ouest est l’une des régions les plus instables du monde parce que sur 72 coups d’Etat militaires qu’a connu l’Afrique, de 1960 à 1990, 37 y ont eu lieu et on y note, par ailleurs, un peu plus de 10 millions d’armes légères en circulation. »

Un autre phénomène récent vient s’ajouter à cette situation.

Il s’agit du terrorisme dans les régions du Maghreb et du Sahel où des groupes armés mènent des opérations de déstabilisation.

C’est ainsi que le marché noir des armes légères se trouve, dans ce contexte, renforcé par le trafic transfrontalier ou le trafic à l’intérieur des pays concernés. Les Kalachnikov, les Simonov et les G3 sont les armes les plus recherchées dans ce cadre.

La diversité des situations et la spécificité des zones créé des cas typiques qui méritent d’être observés un à un pour en saisir la particularité géostratégique.

IV – Les cas typiques en Afrique et dans le monde Arabe

Très peu productrice d’armement ; l’Afrique à l’exception de l’Afrique du Sud, est malheureusement le théâtre de nombreux conflits qui font des populations de toutes les régions d’Afrique des consommatrices des armes légères et de petit calibre.

Une telle situation favorise, dans ce continent, les circuits illicites des armes légères.

A elle seule, la région d’Afrique de l’Ouest « est une vitrine du rôle néfaste et dévastateur des armes légères estimées à 8 millions dans la région. »

Les conflits et insurrections vécus au Libéria, Sierra Léone, Côte d’Ivoire, Soudan, Somalie et bien d’autres pays en sont les véritables sources.

Dans certaines régions du monde arabe, la situation est égale ou supérieure à ce qui est connu dans les régions d’Afrique.

La région du Maghreb connaît une situation similaire. « Si l’Algérie a été le premier pays du Maghreb à avoir été la cible du fléau du terrorisme, le phénomène n’a pas tardé à gagner des pays voisins, notamment le Maroc, la Tunisie et tout dernièrement la Mauritan

Pays producteur d’armes à feu ; l’Afrique du Sud est un cas qui mérite une attention particulière. Le quadrillé ci-dessous en donnerait une certaine idée au lecteur.

« En Afrique du Sud, la criminalité et la violence armée, particulièrement élevées, présentent un problème majeur aux autorités. Le pays est d’ailleurs classé en seconde position (après la Colombie) pour le nombre de meurtres par balles.

Les armes sont d’après Robert Chetty, une des premières causes de mortalité non naturelle en Afrique du Sud. Ainsi, en 1998, la moitié des assassinats enregistrés et 85% des vols ont été commis avec des armes à feu.

Le tableau devient plus sinistre lorsque l’on sait que pour la même année 1998, 461 enfants de moins de 12 ans et 358 jeunes de 12 à 17 ont été tués par balle….

Il est bien difficile d’établir ou non le lien entre l’importante production d’armes à feu Sud-africaine et la culture de la violence qui, avec plus de 4,5 millions d’armes enregistrées en Afrique du Sud, ronge le pays.

Mais il est évident que les lois qui autorisaient pendant l’apartheid tout citoyen à tuer pour défendre sa propriété ont fortement influé sur l’actuelle culture de violence qui règne dans le pays….

Selon Robert Chetty, il semble avant tout que cette violence se trouve alimentée par les armes importées illégalement (ou légalement puis orientées vers le marché illicite) mais aussi par les prises de stocks et d’arsenaux lors de la guerre de libération.

Compte tenu de ce qui a été dit, il est par conséquent impossible de définir précisément le nombre d’armes illégales en circulation. Les seuls indicateurs pouvant éclairer cette interrogation sont les saisies d’armes illicites et les nombres de pertes et de vols d’armes à feu observés.

Le problème de la violence armée sud-Africaine ne manque pas de susciter des débats passionnés au sein de la société…

On peut déduire d’une telle observation et de l’état des lieux, qui peut en être fait, qu’il est indispensable que tous les acteurs nationaux ou internationaux doivent définir et mettre en application des stratégies de contrôle des armes conséquentes et efficaces ; d’où la nécessité d’une action de contrôle en particulier en Afrique et dans le monde Arabe.

V – Les stratégies de Contrôle sur les armes

Ces stratégies de contrôle des armes exigent, au-delà des législations nationales, des dispositions règlementaires internationales très rigoureuses qui s’imposent à tous les niveaux.

Cela est d’autant plus vrai que certains états en Afrique et dans le monde Arabe n’ont pas toujours les moyens pour assurer leur propre sécurité.

Pour ce faire il y a lieu d’entreprendre des actions à court, moyen et long terme, afin d’éviter la catastrophe dans ces régions.

1. Court terme

De façon générale, si les discussions entreprises sur le commerce des armes légères et contre le trafic illicite continuent ; des mesures plus agressives méritent d’être prises dans ce sens.

Il faut remarquer ici que « si les états ont des difficultés financières pour assurer l’efficacité de ces mesures, une aide internationale pourrait leur être allouée afin que l’application des règles se fassent de manières uniformes et homogènes. »

Il est évident que l’aspiration d’aboutir à un désarmement, dans ce contexte, est une vue de l’esprit.

Néanmoins il reste possible de parvenir, à long terme, à un mode conventionnel de contrôle des armes légères et de petit calibre.

C’est dans cette tendance que le Groupe de Recherche et d’Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP) a ciblé un projet de « convention sur le marquage, l’enregistrement et le traçage des armes légères et de petit calibre en 2003. »

Le projet élaboré prévoit des dispositions réglementaires visant à rendre illégale les armes de petit calibre non marquées et non enregistrées.

1. Moyen terme

Des actions plus généralisées doivent être entreprises pour la réduction significative des armes dans tous les pays concernés.

Il s’agit, entre autres, de la collection et de la destruction du plus grand nombre des armes légères détenues illégalement.

1. Long terme

La Communauté Internationale devrait, dans cette optique, tout mettre en œuvre, pour renverser totalement la géographie de l’industrie de l’armement.

« En effet, la technologie, accessible à tous, a permis à un grand nombre de pays de produire leurs propres armes et munitions, voire même les exporter. » D’où la nécessité de parvenir à un nouvel ordre international sur la circulation des armes légères et de petit calibre.

Le renforcement de ce contrôle passe nécessairement par l’existence d’une législation régionale et internationale contraignante.

* 1. Conventions de l’O.N.U.

Au-delà de ce projet du GRIP ; l’ONU a adopté, entre autres, en Juin 2001, un protocole contre la fabrication et le trafic illicite des armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.

« Il convient néanmoins de préciser qu’une telle convention ne peut voir le jour qu’avec une réelle volonté des états à mettre en place un système de traçage. »

Sa mise en place combinée à une législation définissant précisément et de manière restrictive, les activités illicites permettrait d’identifier plus aisément les trafics illicites d’armes et dissuaderait les Etats Parties de s’adonner à ces pratiques. »

Le Programme des Nations Unies visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères a pour finalité de mettre en place « un instrument international d’identification et de traçage rapide des armes légères illicites. »

Si l’on considère qu’aucun état ne peut, à lui seul, combattre ce commerce illicite ; il est indispensable que des efforts interétatiques soient conjugués à des échelles régionales.

* 1. Conventions interétatiques

Cette coopération des Etats Parties, dans ce domaine est vitale.

L’un de ses exemples est la coopération interétatique bilatérale (Mali – Sénégal ; Mali – Mauritanie ; Gambie – Guinée Bissau) qui a permis la saisie et la destruction des armes de certains criminels.

La convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre est un cadre favorable de cette coopération interétatique.

* 1. Autres dispositifs

Ces efforts étatiques peuvent être complétés par une panoplie de mesures tendant à améliorer cette conscience sécuritaire dans les régions les plus affectées.

Il s’agit de mettre à contribution tous les acteurs de la société civile afin d’élever le niveau des populations concernées. D’autres recommandations peuvent être faites dans le même sens.

VI – Recommandations

Il s’agit notamment de réduire l’insécurité qui n’est plus à démontrer, dans les régions d’Afrique et du monde Arabe.

Le premier rôle des pouvoirs publics dans ces états est d’assurer la sécurité et l’ordre dans leurs pays.

Nombreuses sont les mesures qui peuvent être prises dans ce sens :

1. Sensibiliser les constructeurs de l’armement sur le danger que présente ce type d’activité économique.
2. Soutenir l’action des organisations nationales ou régionales visant à limiter la prolifération des armes légères et de petit calibre.
3. Mettre en place des projets structurés de lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre particulièrement dans les régions à haut risque.
4. Mettre sur pied des institutions nationales de surveillance de ce phénomène, source d’instabilité et qui porte un préjudice notoire au développement dans les pays de ces régions.
5. Créer et exécuter, dans ces pays, des programmes d’insertion économique et social des groupes vulnérables, pour les mettre à l’abri de la tentation de grossir les rangs des groupes armés.
6. Engager une coopération sincère et transparente entre les états des régions d’Afrique et du monde Arabe pour favoriser ce que l’ex Secrétaire Général des Nations Unies Boutros Boutros Ghali appelait « micro – des armements (désarmement des petites armes) ».
7. Elaborer, consolider et appliquer toute la réglementation nécessaire à la lutte contre la prolifération des armes légères dans ces régions.
8. Créer un observatoire Afro – Arabe des armes et munitions et élaborer un code de conduite dans ce domaine.

VII – Conclusion

Il faut globalement remarqué que « l’Afrique, que les afro – pessimistes perçoivent comme à des années de lumière des voies de développement, a pour autant toujours réussi à s’adapter et prenant le train du développement en cours. »

Dans les régions du monde Arabe des progrès significatifs de développement ont encore été accomplis.

Seul qu’en matière de limitation des armes légères et de petit calibre ; il est indispensable de cibler des voies et moyens nouveaux pour une plus grande sécurité dans ces régions.